

Discours d'introduction

de la présidente du comité consultatif de l'APES

Charlotte Girard-Fabre

Madame l'Ambassadrice,
Monsieur l'Ambassadeur,
chère Directrice, cher Directeur, cher tous,

Chaque printemps, autour de la Journée internationale de la femme, vient le temps de la publication d'études, d'enquêtes, de sondages sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde et dans tous les secteurs... De nombreux acteurs sont impliqués dans l'explication et l'analyse des tendances et des effets des lois. Mais quand on parle d'arbitrage, avant même de parler du nombre de femmes, il faut pouvoir compter le nombre d'arbitres actifs, par sport, par niveau et par âge. Chaque fédération nationale est responsable de son propre corps arbitral. Le recrutement, la formation et la fidélisation des arbitres étant avant tout une affaire locale, le décompte du nombre d'arbitres doit partir de la base pour aller jusqu'au niveau régional, national, puis international.

Néanmoins, force est de constater que seule la France est en mesure de fournir des chiffres précis sur les arbitres sportifs en activité par le biais de l'Association Française du Corps Arbitral Multisport, l'AFCAM. Cette fédération, reconnue par le Comité National Olympique Français, a été créée il y a bientôt 40 ans. L'implication politique des plus hautes instances sportives françaises a permis, dès l'origine, de réaliser un recensement annuel des arbitres français. C'est à l'initiative du Ministre des Sports et du Président du CNO que toutes les fédérations sportives sont devenues membres de l'AFCAM.

Malheureusement, il existe très peu d'organismes de ce type en Europe ou dans le monde, et aucun n'a l'autorité et les missions de l'AFCAM, notamment en ce qui concerne le recensement de la population. Patrick VAJDA, Président de l'IFSO et de l'AFCAM, aime à dire que les femmes sont l'avenir de l'arbitrage. Les chiffres extrapolés de l'arbitrage français montrent que 30% des arbitres, tous sports et tous niveaux confondus, sont des femmes.

Il est nécessaire de comprendre les 3 grands enjeux de la féminisation de l'arbitrage sportif.

L'arbitrage féminin est un sujet complexe et intersectionnel. Tout commence par l'accueil et le recrutement, cela se poursuit avec la formation, la rétention et la médiatisation pour se conclure par de réelles opportunités pour le futur.

On devient arbitre souvent pour aider son club. Lorsque l'on est une femme, on peut ajouter les éléments suivants : parce que l'on est la seule fille à pratiquer et qu'il est impossible de jouer en mixité ou parce que l'on est écartée pour un niveau trop faible pour jouer dans le groupe. Seul le milieu scolaire reste un des acteurs majeurs d'une parité arbitrale.

La tenue vestimentaire est une des premières marque d'appartenance à un groupe, une forme de valorisation du rôle. Beaucoup de jeunes filles qui commencent l'arbitrage doivent faire face aux regards des autres dans des tenues non-adaptées, et ce, avant même d'avoir rendu la première décision arbitrale (pantalon blanc, coupes pour hommes, cravate, ...)

Les femmes arbitres sont minoritaires et doivent sans cesse s'adapter à l'environnement dans lequel elles évoluent. S'il change à mesure que leur nombre augmente, ce monde masculin reste fidèle à ses constructions bâties à une époque où les femmes étaient encore moins nombreuses à officier. Les vestiaires sont très rarement en nombre suffisant pour séparer hommes et femmes, donc la plupart du temps c'est une mixité obligatoire ou alors le choix du placard à balai sans lumière et sans douche.

Le sexisme ordinaire rencontre en l'occurrence le rôle de bouc émissaire qu'occupe de plus en plus l'arbitre. Environ 50 % des arbitres ont été victimes de violences importantes et ce, à plusieurs reprises. Si l'on ajoute à ce phénomène la problématique du genre et des violences faites aux femmes dans le sport, l'arbitrage féminin est un lieu de sexisme. Le sexisme ne provient pas seulement des tribunes ou des joueurs, mais l'institution est parfois mise en cause ou les collègues masculins qui se voient concurrencés. L'omerta fait rage, la peur de perdre sa place est encore trop présente pour libérer la parole et malgré quelques trop rares lanceuses d'alerte les témoignages sont toujours sous couvert d'anonymat ou relégués à la fin d'une carrière.

Le manque de féminisation des instances arbitrales ne favorise pas une plus grande mixité. Malgré plus 10% en 30 ans, les femmes sont encore largement minoritaires aux postes d'encadrement. Elles ne sont donc pas en mesure d'exercer l'influence nécessaire pour faire évoluer la culture de mixité, et le cercle vicieux de la domination masculine se poursuit.

La plupart des fédérations qui organisent des tests physiques pour leurs arbitres n'ont pas encore pris conscience que la femme et l'homme ont des capacités physiques différentes. Ainsi plus l'on monte dans les échelons, plus les dames doivent compléter des records physiques pour atteindre les minimas masculins.

Dans le domaine de la parentalité réside aussi une inégalité de genre dans beaucoup de sports. Une femme éloignée des terrains pour une grossesse reprendra très souvent 2 ou 3 divisions en dessous alors qu'un homme éloigné des terrains le même temps pour blessure reprendra son activité arbitrale au même niveau. Il faut noter que la hausse des demandes des jeunes papas de ralentir leur activité a aussi permis de prendre en compte les congés parentaux pour l'ensemble des sexes.

Les premiers travaux sur la féminisation de l'arbitrage ont porté il y a quelques années sur la construction de groupes genrés pour sanctuariser les femmes dans leur pratique. Cela ne doit pas être systématisé ni perdurer, mais, revient à consacrer davantage de temps à ce public moins avancé car lésé par les discriminations structurelles, organisationnelles ou institutionnelles du fait de son genre. Même s'il apparaît pertinent de pouvoir réunir les femmes à certains moments, il est évident que l'inclusion doit être maximale pour aller vers la mixité.

Seuls la volonté politique et l'engagement font bouger les lignes de la proportion des femmes dans le corps arbitral. Et une action globale alliant mise en place de quotas, politique de conciliation vie parentale-vie professionnelle et la lutte contre les stéréotypes permettra de rendre réelle l'égalité de genre dans le corps arbitral.

Critiqués, dénigrés, remis en cause pour leur incompétence supposée, les juges et arbitres demeurent vulnérables et sont particulièrement exposés par la sphère médiatique. Les journalistes et commentateurs sportifs jettent souvent le discrédit sur eux. Par une plus large médiatisation et promotion du sport féminin, l'enjeu est aussi d'ancrer la pratique féminine dans les usages, de poser la question d'une représentation paritaire, mais aussi de l'égalité et de la mixité de certains rôles dont l'arbitrage.

L'exception de Stéphanie Frappart est l'arbre médiatique qui cache la forêt qui n'existe pas encore. Des pionnières il y en a eu, dans différents pays, dans différents sports, mais cette fois-ci il y a eu un emballement médiatique et il demeure une passion journalistique à son endroit. Pour les plus misogynes, il faut abattre la dame la dame en noir. C'est le côté pile, le côté très violent. Le côté face, elle est entourée et protégée par ses fédérations et heureusement, le traitement médiatique exceptionnel a permis de montrer que le rôle était tenu par une femme. Par pur pinkwashing ou par volonté sincère de montrer les changements sociétaux, la question de l'arbitrage féminin a été et sera au coeur de tous les exploits personnels de toutes les pionnières.

Un espoir de changement de traitement apparaît grâce au projet All In Plus, qui dans sa phase 2 a intégré les arbitres et réunit des professionnels des médias sportifs de 27 pays pour des sessions d'information.

La difficulté de recrutement est l'apanage de tous les clubs, dans tous les sports et dans le monde entier. La première solution pour attirer des vocations serait de donner une image positive de l'arbitrage. Il suffit de se rendre sur un lieu de compétition et de tendre l'oreille, la violence est endémique à l'encontre de ces hommes et encore plus de ces femmes. Quand les médias traitent les incidents et oublient de mettre en exergue les bons arbitrages et les difficultés de la tâche, ils portent aussi une part de responsabilité.

Le paradoxe de la féminisation de l'arbitrage réside dans sa quasi-parité dans le monde du sport scolaire et une forte disparité de genre dès que l'on passe au sport fédéral. Toutefois la mise en place d'une politique de diversité et d'égalité femmes/hommes dans l'arbitrage permet d'élargir le vivier de talents, et ainsi, éviter la pénurie de main d'œuvre. La femme est donc l'avenir de l'arbitrage sportif d'un point de vue purement comptable mais aussi socialement.

Le volet citoyen de l'arbitrage est encore plus pertinent à démontrer dans les sociétés démocratiques. Une phrase qui en dit long : « **Donner un sifflet à une petite fille, elle apprendra à dire stop, à dire non et à trouver sa place dans la société** ». Développer l'arbitrage est essentiel car il constitue un véritable levier d'émancipation pour les jeunes filles. Il contribue également à l'élimination des stéréotypes de genre et a fortiori des inégalités. Lorsque les filles arbitrent les garçons, elles prennent leur responsabilité en devenant directrices de jeu. L'arbitrage encourage aussi le leadership féminin, encadrée et soutenue les jeunes arbitres travaillent sur leur place dans la société, une place où on est aussi écoutée qu'un garçon, où son coup de sifflet à la même valeur. L'arbitrage peut enfin représenter une voie en permettant aux jeunes filles de (re)prendre confiance en elles, il faut du courage pour imposer une décision à ses camarades.

Bref, la mission qui consiste à remettre l'arbitre et la femme au coeur du jeu constitue l'affaire de tous mais dans une société du chacun pour soi, du patriarcat et de l'éphémère, la bataille est loin d'être gagnée.